



Délibération  
N° 2023-017

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

\*\*\*\*\*

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE  
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

**OBJET :** MISE À JOUR DES AP-CP (AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT) ET AE-CP (AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT)

Date de la convocation : 30/03/2023

**SEANCE DU 04 AVRIL 2023**

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS et le quatre avril à dix sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

**Présents :** Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, Mme NATALI Emmanuelle, M. SIGURANI Olivier, M. GRAZIANI Jean-Charles.

**Absents :**

M. SCANIGLIA Didier, M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne.

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BERTRAND Michel,  
Mme LORENZI Thérèse a donné pouvoir à Mme CASANOVA Nicole,  
M. CORMAT René-Pierre a donné pouvoir à M. COVILLI Pierre Antoine  
Mme MINICUCCI Audrey a donné pouvoir à M SIGURANI Olivier.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 16	Absents : 3	Représentés : 4
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

**Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.**

La Présidente rappelle au Conseil Municipal, qu'en raison du passage à la nomenclature M57 (inscription du compte au sein de l'AP), il est nécessaire de mettre à jour les APCP en cours pour y inscrire les articles concernés.

De plus, en application de la délibération du Conseil Municipal du 6 mars 2023, cette assemblée peut voter des autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20230404-0242023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023



- AE - autorisation d'engagement des crédits dépenses imprévues de fonctionnement  
2% maxi des dépenses réelles de fonctionnement : AE-CP n° **2023-01-AE-dépenses  
imprévues fonctionnement : 40 000 €**
  
- AP - autorisation de programme de crédits dépenses imprévues d'investissement - 2%  
maxi des dépenses réelles d'investissement – AE-CP n° **2023-02-AP-dépenses  
imprévues Investissement : 13 200 €**

La proposition de Madame Le Maire est mise en délibéré

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

<b>Pour : 20</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

**DÉCIDE**

- D'autoriser les mises à jour des APCP.
- D'autoriser les :
  - o Autorisation d'engagement des crédits dépenses imprévues de  
fonctionnement 2% maxi des dépenses réelles de fonctionnement : AE-CP n°  
**2023-01-AE-dépenses imprévues fonctionnement : 40 000 €**
  - o Autorisation de programme de crédits dépenses imprévues d'investissement -  
2% maxi des dépenses réelles d'investissement – AE-CP n° **2023-02-AP-  
dépenses imprévues Investissement : 13 200 €**

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.  
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI